

PAR COURRIEL

Le 19 janvier 2021

Monsieur Éric Vandal  
LES IMMEUBLES DES MOULINS INC.  
689, chemin du Coteau  
Terrebonne (Québec) J6W 5H2

**OBJET :** Golf Le Boisé

---

Monsieur Vandal,

Tout d'abord, nous vous remercions d'avoir respecté le délai de réponse demandé à notre proposition d'acquisition de votre terrain en date du 17 décembre 2020.

Nous prenons acte de votre lettre du 8 janvier 2021 et du refus de l'offre de la Ville de Terrebonne d'acquérir votre terrain situé sur l'ancien golf Le Boisé au montant de 8 millions de dollars. D'ailleurs, depuis nos premières rencontres en mars 2020 jusqu'en décembre dernier, nos discussions avaient davantage porté sur l'actuel évaluation foncière de 3,65 millions de dollars, ce qui fait que la proposition officielle d'acquisition par la Ville de Terrebonne a plus que doublé le montant de votre évaluation foncière.

Même si nous sommes surpris de la nouvelle estimation de la zone de valeur que vous faites de votre terrain, nous comprenons que vous ne serez pas ouvert à des discussions pour l'acquisition du terrain, en tout ou en partie, et que le dossier est en suspens jusqu'en décembre prochain, soit après les élections de novembre 2021.

Concernant votre demande de vous transmettre copie de l'ensemble des études payés par la Ville de Terrebonne portant sur la valeur marchande, sur la circulation, sur la capacité des infrastructures municipales, ainsi que les études environnementales, nous vous réitérons qu'il s'agit de documents de travail internes ayant servis à déterminer une valeur juste de votre terrain dans l'optique d'une acquisition par la Ville de Terrebonne. Vous comprendrez que dans ce contexte nous ne pouvons donner suite à votre demande.

En terminant, nous vous rappelons que la Ville de Terrebonne a toujours l'intention de maintenir son engagement, adopté unanimement en février 2020, énoncé dans la résolution #80-02-2020 concernant l'actuel zonage de ce secteur.

Je vous prie d'accepter, M. Vandal, nos meilleures salutations.

Le directeur général adjoint-  
Développement durable



Stéphane Larivée

SL/lc

c.c. Marc-André Plante, maire de Terrebonne  
Alain Marcoux, directeur général  
Comité exécutif

p.j Résolution 80-02-2020